

COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris - 11 mai 2011

Réaction de l'association Prévention Routière aux mesures annoncées par les pouvoirs publics lors du Comité interministériel de sécurité routière

Pour l'association Prévention Routière, les mesures annoncées aujourd'hui par les pouvoirs publics sont, conformément à ce que l'association demandait depuis plusieurs semaines, une réponse de fermeté à ceux des conducteurs qui ont, au cours des dernières semaines, relâché leur comportement.

Ainsi, il sera désormais plus difficile pour ceux qui ne respectent pas la réglementation d'échapper aux contrôles et aux sanctions: interdiction des avertisseurs de radars, suppression des panneaux indicateurs de radars fixes, possibilité pour les infirmiers de dépister les taux d'alcool et la présence de stupéfiants, agrandissement de la taille des plaques d'immatriculation des deux-roues motorisés.

De même, les très grosses infractions seront plus fortement sanctionnées avec la création d'un délit pour les grands excès de vitesse (plus de 50 km/h), la perte de 8 points (au lieu de 6) pour une alcoolémie supérieure à 0,8 g/l et de 3 points (au lieu de 2) pour l'utilisation du téléphone tenu en main.

L'association regrette en revanche que les pouvoirs publics ne soient pas allés au bout de leur logique en interdisant le téléphone en conduisant, qu'il soit tenu en main ou utilisé avec un kit mains-libres.

Un certain nombre de mesures annoncées par les pouvoirs publics devraient également aider les conducteurs à respecter la réglementation. C'est le cas des limiteurs de vitesse, dont la généralisation est depuis plusieurs années demandée par l'association, et des bandes de rives sonores sur autoroute.

L'association espère que ces mesures annoncées par le gouvernement permettront de rectifier le message irresponsable et démobilisateur adressé il y a quelques mois aux Français par les parlementaires lors du débat sur l'assouplissement du permis à points.

Depuis le début de l'année, 144 personnes de plus ont trouvé la mort sur les routes (+ 12,8%) par rapport au 1er trimestre 2010. Il y a urgence à ce que l'ensemble des conducteurs comprennent à nouveau l'absolue nécessité de respecter la réglementation.

Contact presse :

Thomas Le Quellec - Tel : 01 44 15 27 79 / 06 38 83 11 25

E-mail : t.lequellec@preventionroutiere.asso.fr